

Toulouse, le 13 février 2025

Arrêté n° A23 – 2025

**Portant abrogation de l'arrêté n° A20231211-73
et délégation de fonction à Monsieur Pierre LATTARD**

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Arrête

Article 1 : l'arrêté n° A20231211-73 est abrogé et remplacé par le présent arrêté ;

Article 2 : délégation de fonction est donnée à Monsieur Pierre LATTARD, dixième Vice-Président de Réseau31, à effet d'exercer toutes attributions :

- relatives à la délégation de Monsieur Jean-Louis REMY en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci,
- relevant de la transition numérique,
- relevant du périmètre géographique de la commission territoriale de la Vallée de l'Hers lorsque la délégation matérielle consentie aux autres Vice-Présidents n'est pas exercée en raison de leur absence ou de leur empêchement, dans les domaines suivants : finances, ressources humaines et relations sociales, achats, observatoire de l'eau, patrimoine, milieux aquatiques, programme pluriannuel d'investissement d'eau potable et d'assainissement, assainissement non collectif, transition énergétique, eaux pluviales, démarche qualité (ISO), protection de la ressource, communication et relations institutionnelles, agriculture et approvisionnement en eau brute, coopération décentralisée ;

Article 3 : pour les attributions ci-dessus et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre LATTARD, délégation est donnée à Monsieur Yves CADAS, onzième Vice-Président de Réseau31.

Sébastien VINCINI
Président

